

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

17 OCTOBRE 2013

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, LE
CONSEIL RÉGIONAL DE LA VALLÉE D'AOSTE ET LE PARLEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU CANTON DU JURA

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ TRIANGULAIRE EN XIVÈME SESSION, BRUXELLES,
OCTOBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Résolution sur l'accueil et l'éducation des enfants (0-12 ans) pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles | 3 |
|----------|---|----------|

Les délégations du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Communauté française, du Parlement de la République et Canton du Jura et du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, réunies au sein du Comité triangulaire, ont tenu à Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2013, leur quatorzième session sous la Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Communauté française, de M. Alain LACHAT, Président du Parlement de la République et Canton du Jura et de Mme Emily RINI, Présidente du Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

Les Présidents d'assemblée ont dressé un état des lieux de la « *situation politique et institutionnelle* » de leur entité juridique.

M. André Burri pour la délégation jurassienne et M. André Lanièce pour la délégation valdôtaine ont fait rapport sur les modes de « *communication interne et externe de leurs assemblées* ». Mme Veronica Cremasco, assistée d'agents du service des relations extérieures, a présenté les outils de communication réalisés par le Parlement de la Fédération. Au terme de leurs échanges, les membres du Comité triangulaire ont convenu de s'informer régulièrement des nouveaux modes de communication mis en œuvre au sein de leur institution parlementaire.

Ensuite, le Comité a traité de la lutte contre toute forme d'inégalités sociales et culturelles à travers l'accueil et l'éducation des enfants âgés de 0 à 12 ans. Suite à l'exposé de Mmes de Coster-Bauchau et Saudoyer, membres de la délégation de la Fédération, cette thématique fut développée par M. Claude Schlüchter et Mme Cattin pour la délégation jurassienne et par MM. Raimondo Donzel et Claudio Restano pour la Vallée d'Aoste. Ces rapports ont été enrichis par la communication du Président du Réseau européen des médiateurs pour enfants, M. Bernard De Vos, relative à la pauvreté et ses incidences sur les enfants et leurs familles. Celle-ci a été complétée par l'asbl « Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Badje) », organisme reconnu par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) comme opérateur de formation à destination des acteurs de l'accueil extrascolaire. Par l'entremise de sa directrice, ont été exposées ses actions de représentation, d'interpellation, d'information et de services. Par ailleurs, des représentants de l'asbl bruxelloise « le Cémôme » ont présenté leur association qui a pour but de structurer, développer, professionnaliser et optimiser l'offre d'accueil des enfants. Le Cémôme veille à répondre aux besoins des parents et des pouvoirs publics en termes de places d'accueil et de diversité

des modes d'accueil.

Les travaux débattus sur ce thème ont été étayés par la visite de l'asbl « la Maison ouverte », structure d'accueil wallonne qui s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents en visant leur insertion sociale et professionnelle.

Au terme de ses travaux, le Comité triangulaire a adopté la résolution suivante :

1 Résolution sur l'accueil et l'éducation des enfants (0-12ans) pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles

Rappelant les droits et les obligations découlant de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant ;

Regrettant l'inquiétante montée ces dernières années de la pauvreté en Europe, celle-ci engendrant l'absence d'accès aux droits humains ;

Appuyant par conséquent le principe selon lequel chacun a le droit d'être protégé contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Rappelant les engagements des Etats à mettre fin à la pauvreté d'ici 2015 dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement ;

Reconnaissant la nécessité de mener une politique transversale de lutte contre toute forme d'inégalités sociales et culturelles et de veiller à la coordination entre les différents acteurs œuvrant au bien être de l'enfant ;

Considérant qu'enrayer la spirale de l'appauvrissement doit être l'un des objectifs des structures d'accueil et de l'enseignement, pour le bien-être des enfants

Considérant que la mixité sociale dans les structures d'accueil et les établissements scolaires favorisent la cohésion sociale

Soulignant que l'accompagnement et l'accueil selon des normes de qualité contribuent à réduire les inégalités entre les familles et à favoriser le développement psychologique et affectif des enfants ;

Le Comité triangulaire de coopération interparlementaire :

Encourage leurs gouvernements à développer leur politique d'accueil et d'éducation des enfants (0 à 12 ans) à des fins de développement économique, social et culturel tout en veillant à accroître les investissements dans le capital humain ;

Recommande à leurs gouvernements d'intensifier leurs actions visant :

à développer une offre suffisante d'accueil de qualité ;

à rendre accessible à tous les revenus l'accueil des enfants ;

à soutenir les structures d'accueil favorisant les projets élaborés en concertation avec les parents et les différents acteurs de l'enfance ;

à définir les compétences requises pour garantir la qualité des milieux d'accueil ;

à évaluer et adapter les dispositifs de nature à tendre vers plus de mixité sociale en particulier dans les établissements scolaires ;

à exiger plus de transparence quant aux dépenses scolaires

Souligne l'utilité d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures prises au moyen notamment de débats thématiques

Invite les membres de leur assemblée à sensibiliser la population aux avantages de l'inclusion sociale et à la nécessité de lutter contre la pauvreté

Ont participé aux travaux du Comité triangulaire :

Pour le Conseil régional de la Vallée d'Aoste

Mme Emily Rini (Présidente), M. André Lanièce (Vice-président), M. Raimondo DONZEL (Conseiller régional), M. Claudio RESTANO (Conseiller régional) et Mme Valeria SAPONE

(Collaboratrice du Président)

Pour le Parlement de la République et Canton du Jura :

M. Alain Lachat (Président), M. Claude Schlüchter (Président-délégué, député), Mme Françoise Cattin (Députée), M. André Burri (Député), M. Thierry Simon (Député suppléant), M. Jean-Baptiste Maître, Secrétaire du Parlement.

Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Communauté française :

M. Jean-Charles Luperto (Président), M. Marc Bolland (Député), Mme Annick Saudoyer (Députée), Mme Sybille de Coster-Bauchau (Députée), Mme Veronica Cremasco (Députée) Mme Meerhaeghe (Députée), Mme Savine Moucheron (Députée), M. Antoine Tanzili (Député), M. Bernard De Vos (Président du Réseau européen des médiateurs pour enfants et Délégué général aux droits de l'enfant en FWB), Mme Séverine Acerbis (Directrice de Badje asbl), M. Philippe Delfosse (Administrateur délégué de l'asbl Cémôme), Mme Capucine Anbergen (Coordinatrice pédagogique à l'asbl Cémôme), M. Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement, Mme Viviane Gérard, (Directrice Générale du Service des Relations extérieures), M. Bruno Gevaert (1er Conseiller de Direction au Service des Relations extérieures), M. Thierry Vanderhaeghe et Mme Vanessa Kabuta (Attachés au Service des Relations extérieures), Mme Micheline Scarcez (Assistante au Service des Relations extérieures), M. Mehdi Abidat (Secrétaire au Service des Relations extérieures).